



ASSOCIATION EAU SECOURS 31

Toulouse, le 01 février 2026

Objet : Suite à notre rencontre du 28 janvier 2026 – réponses au manifeste « L'eau, une priorité vitale ! »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Chères et chers membres d'Eau Secours 31,

Nous vous remercions pour la rencontre du 28 janvier 2026 et pour la qualité des échanges. Votre manifeste et vos propositions apportent un cadre utile pour traiter l'eau comme bien commun vital, à la fois sur l'accès, la qualité, la sobriété, la transparence et l'adaptation au changement climatique.

Nous rappelons en préambule que l'eau potable, l'assainissement et une partie de la gestion des eaux pluviales relèvent principalement de l'échelle métropolitaine (autorité organisatrice).

Sans reprendre ici l'intégralité de notre programme, nos lignes directrices sur l'eau sont claires :

- **Reprise en régie publique** du service de l'eau et de l'assainissement **à l'échéance des contrats** ;
- **Tarifification progressive et solidaire**, pouvant inclure **une première tranche gratuite**, et intégrant les dispositifs de solidarité ;
- **Assainissement écologique** (limitation/valorisation des eaux usées, réduction des pollutions à la source) ;
- **Sobriété et résilience** : récupération d'eaux de pluie pour certains usages, et actions structurelles (sols vivants, désimperméabilisation, infiltration, lutte contre les inondations).

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous une réponse point par point à vos 25 propositions :

Retrouvez nous sur les réseaux : <https://linktr.ee/VivreMieux.Toulouse>



A. Culture commune de l'eau, participation, contrôle citoyen

Prop. 1 – « École de l'eau » (scolaires et grand public)

Nous sommes favorables à un dispositif structuré d'éducation à l'eau (petit/grand cycle, usages, pollutions, adaptation). Nous proposons de l'inscrire dans une démarche d'éducation populaire et de partenariats avec les écoles, associations, scientifiques et structures de médiation.

Prop. 2 – Budget participatif « initiatives citoyennes autour de l'eau »

Nous partageons l'objectif : faire émerger des projets concrets (récupération d'eau, renaturation, pédagogie, économies). Notre position est d'ouvrir, dès le début du mandat, un chantier de financements fléchés dans le cadre des budgets participatifs (appels à projets, cofinancements, soutien aux démarches de quartier), à articuler avec les compétences métropolitaines et le cadre budgétaire.

Prop. 3 – « Assemblée citoyenne / assemblée des usagers de l'eau »

Nous renouvelons notre accord de principe. Nous proposons d'installer rapidement un **Conseil des usagers de l'eau** (format à coconstruire dès le début du mandat), adossé à une méthode de travail régulière (données, auditions, avis publics) et capable d'interagir avec les instances existantes (Agence de l'Eau Adour-Garonne...).

Prop. 4 – Engager le passage en régie publique

C'est un point central de notre programme : préparer la décision et la réversibilité pour un retour à une gestion **100% publique** à l'échéance des contrats. Cela implique d'anticiper (compétences, systèmes d'information, patrimoine, RH, continuité de service, trajectoire financière) dès le début du mandat 2026–2032.

Il nous paraît également évident, conformément à nos engagements de programme, qu'un processus démocratique solide doit être au cœur de cette démarche de retour en régie.

Nous retenons votre proposition d'un voyage d'étude des élus à Lyon afin de nous inspirer des réussites locales.

B. Préserver la ressource, améliorer la qualité (amont-aval), réduire les pollutions

Prop. 5 – Contrats de rivière / aires d'alimentation de captages / zones humides / nappes profondes

Nous soutenons le renforcement des coopérations de bassin (captages, zones humides, réduction des intrants), en lien avec le Comité de bassin et l'Agence de l'eau. Notre approche : agir à la source (amont), pour éviter de "payer deux fois" par des traitements toujours plus lourds. Le représentant de la Métropole au sein de cette instance portera ce message.

Prop. 6 – Conventions avec le monde agricole (réduction pesticides, agroécologie, MAEC)

Accord sur l'objectif et la méthode : conventions, soutien à l'agroécologie, et coordination avec l'Agence de l'eau, l'ARS et les collectivités. Nous défendons une logique d'incitations + exigences (conditionnalités, accompagnement technique, suivi), nous pouvons également étudier comment agir dans le cadre des conventions de partenariat territoriales avec les collectivités à dominantes agricoles.

Prop. 7 – Soutenir l'interdiction de production des PFAS / initiatives européennes

Nous partageons la nécessité d'un verrouillage à la source (production, usages) et d'un plaidoyer auprès des niveaux national et européen. La loi et la réglementation évoluent fortement sur les PFAS ; nous soutiendrons les démarches de restriction et de substitution, et la transparence sur les rejets.

Prop. 8 – Problématique des gravières (vallée de l'Ariège), granulats, déchets BTP

Nous sommes favorables à une trajectoire de sobriété en matériaux (réemploi, recyclage, économie circulaire) et à une vigilance sur les impacts sur les milieux (nappe alluviale, turbidité, pollutions). Sur ce point, nous proposons de renforcer l'exigence environnementale dans les marchés et chantiers publics.

Prop. 9 – Traitement « le plus complet possible » des PFAS (dont TFA), pesticides, nitrates, métaux lourds

Notre ligne : priorité santé publique et conformité aux normes, avec transparence des analyses.

La réglementation introduit un suivi obligatoire des PFAS (somme de 20 PFAS) au robinet du consommateur, applicable à partir du 12 janvier 2026, et la France a déjà engagé une mise en œuvre progressive.

Sur le volet « traitements », nous privilégions une stratégie en deux temps : (1) réduire les sources (rejets, intrants) ; (2) renforcer le traitement là où nécessaire, sur base d'expertise indépendante et d'arbitrages technico-économiques. Nous sommes également en accord avec votre position de privilégier les « solutions fondées sur la nature ».

Prop. 10 – S'appuyer sur des structures indépendantes (UFC, Générations Futures...), + labos toulousains

Accord. Nous défendons l'ouverture des données, la pluralité des expertises (institutionnelles + indépendantes) et la coopération avec les laboratoires et universités.

Nous étudierons les possibilités de conventionner avec des laboratoires publics (département) ou indépendants afin de garantir la transparence et l'impartialité des résultats des mesures de la qualité de l'eau. Pour la garantie d'indépendance de ces organismes, nous nous inspirerons de la gouvernance des structures telles que la CRIIRAD que nous avons évoquée dans notre entretien ou des Associations de type ATMO.

Prop. 11 – Plan « Zéro polluant » pour les entreprises (cartographie, accompagnement, pollueur-payeur, hôpitaux)

Nous partageons l'ambition de réduction à la source, avec mobilisation des cadres existants (dont ICPE), prévention, substitution des produits toxiques, et contrôle. Sur le « pollueur-payeur », nous porterons des exigences de conformité, de traçabilité et de sanctions lorsque la loi le permet.

Nous avons également évoqué lors de notre rencontre la question des micropollutions telles que les médicaments ; il n'est pas simple de maîtriser les rejets de résidus

médicamenteux ou radioactifs issus des traitements des patients suite à leur retour à domicile. Nous envisagerons en partenariat avec les hôpitaux et cliniques de rédiger des protocoles et guides de sensibilisation afin d'en réduire les impacts.

Prop. 12 – Réglementer/contrôler les chantiers à risques ; filtrer eaux de voirie

Accord sur la logique : prévention, filières, dispositifs de rétention/filtration, maîtrise des exutoires, clauses environnementales plus strictes pour les marchés publics et contrôles renforcés. Nous inciterons les élus métropolitains à rédiger des clauses spécifiques ou des chartes des travaux d'aménagement pour ce qui concerne les chantiers publics. Un guide opérationnel pourra également être travaillé avec vous pour informer les particuliers et remis aux pétitionnaires de permis de construire.

C. Payer l'eau au juste prix : transparence, équité, sobriété

Prop. 13 – Tarification progressive éco-solidaire (inciter à réduire les grosses consommations)

Accord. Cf question 17 .

Prop. 14 – Équiper les bâtiments publics en systèmes hydro-économes

Accord de principe : la collectivité doit être exemplaire. Nous proposons un plan d'équipement et de suivi (réducteurs de débit, chasse d'eau, détection fuites, régulation arrosage), articulé aux programmes de rénovation et de gestion patrimoniale. Ce programme sera mis en place progressivement au cours du mandat.

Prop. 15 – Systématiser la récupération d'eaux de pluie (parcs, écoles, particuliers)

Accord : notre programme prévoit l'expérimentation et le déploiement progressif, notamment pour le nettoyage des rues et l'arrosage des espaces verts publics, et l'accompagnement des solutions adaptées. L'objectif : économies d'eau potable et meilleure résilience.

Prop. 16 – Audit indépendant et public des comptes (groupes Suez/Veolia)

Nous sommes favorables à un audit indépendant et rendu public, au-delà des bilans des DSP, portant sur la situation économique, l'exécution contractuelle, les investissements, la qualité de service et les marges. Mais pour ce qui est de la situation globale des maisons-mères il nous paraît difficile à mettre en œuvre dans le respect des règles (secret des affaires, marchés). Nous devons examiner les possibilités de communication des informations économiques pertinentes dans le cadre réglementaire.

Prop. 17 – Tarification éco-solidaire dès maintenant (20 m³ gratuits, tranches, mesures familles nombreuses, tarifs spécifiques, habitat collectif)

C'est également un point essentiel dans notre programme : une tarification progressive incluant une première tranche gratuite pour les abonnés domestiques vulnérables, et ensuite une progressivité tarifaire en fonction des volumes consommés.

Notre objectif : une tarification lisible, juste, socialement protectrice, et réellement incitative.

Notre engagement : bâtir une tarification progressive robuste juridiquement et équilibrée financièrement. Nous devons être rigoureux sur le calibrage. Le CGCT autorise une

première tranche gratuite et la progressivité mais les budgets des SPIC doivent également être équilibrés ; la commune ne peut pas compenser un déficit « à l'euro près ». Sur votre proposition « 20 m³ », nous proposons d'en faire un scénario de travail parmi d'autres, à chiffrer avec vous, en intégrant : taille des ménages, habitat collectif, effets redistributifs, et protection des publics précaires.

En parallèle, nous mettrons fin à la tarification saisonnière actuelle, injuste et inefficace. Nous avons également lors de notre entretien émis l'idée d'associer en amont le conseil des usagers pour travailler sur la renégociation des prix.

Prop. 18 – Compteurs individuels dans l'habitat collectif (aides, partenariats, HLM, syndics)

Accord sur l'objectif : individualiser quand c'est pertinent pour rendre la tarification progressive réellement efficace et équitable. Nous proposerons un dispositif d'accompagnement (technique + aides ciblées), en priorité sur les parcs où les gains d'équité sont les plus élevés ; tout ceci devant être mis en œuvre avec les offices HLM, de manière progressive sur le mandat en ciblant en priorité les logements sociaux et les copropriétés en difficulté.

D. Ville perméable, inondations, biodiversité : sols, infiltration, cartographies, rétention

Prop. 19 – Désimperméabiliser/renaturer ; eaux pluviales à la parcelle ; intégrer dans PLUi-H

Accord. Notre programme porte un Plan « Sols vivants » : transformer progressivement les surfaces bétonnées inutiles (cours d'école, parkings, etc.), renforcer la végétalisation et la perméabilité, et faire évoluer les pratiques d'aménagement.

Précision sur l'engagement « 30 ha » (Ville de Toulouse) : l'ordre de grandeur travaillé à ce stade correspond à environ 30 hectares de surfaces à désimperméabiliser / renaturer sur le mandat à l'échelle de la ville, en combinant : cours d'écoles, parkings et délaissés, espaces publics en requalification, abords d'équipements, et projets urbains. Ce chiffre doit être consolidé par un diagnostic foncier et technique (coûts, réseaux, usages, phasage) afin de l'intégrer « par conception » dans les opérations d'aménagement et les programmes d'entretien.

Prop. 20 – Former/sensibiliser à la ville perméable (ateliers, signalétique, lien « école de l'eau »)

Accord. Nous proposerons des ateliers pratiques (habitants/copropriétés), une pédagogie de quartier, et une signalétique sur les ouvrages (mares, jardins de pluie, noues, zones humides), en partenariat avec les associations et en cohérence avec notre logique d'éducation populaire.

Nous avons également évoqué ensemble lors de cet entretien la sensibilisation des élus et le programme Formul'eau, à cet effet, déployé par France Nature Environnement Occitanie-Pyrénées et financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Prop. 21 – Actualiser et rendre publique la cartographie des zones humides

Accord. Transparence et protection : rendre ces données accessibles et opposables dans

l'aménagement est un levier fort de prévention (inondations, biodiversité, îlots de fraîcheur). Nous utiliserons les inventaires et cartographies déjà existants (Conseil départemental et SIE Agence de l'Eau Adour Garonne).

Prop. 22 – Rendre publique la cartographie des cours d'eau (y compris canalisés) ; meilleure intégration urbaine

Accord de principe : restauration/renaturation quand c'est faisable, et meilleure prise en compte dans l'urbanisme (trames bleues, risques, biodiversité). Idem, des inventaires figurent déjà dans le SIE AG.

Prop. 23 – Multiplier les bassins de rétention (notamment sous terrains de grand jeu)

Accord sur la logique « ralentir, stocker, infiltrer », avec une approche au cas par cas (dimensionnement, sécurité, maintenance, qualité de l'eau, usages). Ces études seront à déployer progressivement dans les futurs chantiers d'équipements.

E. Agriculture urbaine, accès universel à l'eau

Prop. 24 – Développer le maraîchage urbain et circuits courts/bio

Convergence forte avec notre programme : foncier, soutien aux filières locales, compostage, restauration collective, et partenariats (dont Terre de Liens). L'enjeu est aussi hydrique : pratiques agricoles sobres, sols vivants, et protection des captages.

Comme nous l'avons évoqué ensemble, il faudra au cours du mandat se rapprocher de la chambre d'agriculture afin d'envisager des possibilités de conventionnement pour renforcer la protection des captages. La commande publique est également un levier utilisable (Cantines scolaires et toute restauration collective...)

Prop. 25 – Développer des points d'eau dans l'espace public ; amener l'eau sur les lieux de précarité

Accord. Le droit protège déjà l'accès à l'eau (notamment interdiction des coupures d'eau dans la résidence principale).

Nous proposons un plan « accès à l'eau » : fontaines, points d'eau dans les lieux très fréquentés, et dispositifs spécifiques en lien avec les acteurs de la précarité.

Au-delà des mesures, nous voulons bâtir une politique de l'eau pilotée par les besoins (santé, accès, résilience), documentée (données ouvertes, audits, indicateurs) et coconstruite.

C'est pourquoi, comme nous l'avons indiqué lors de notre rencontre, nous vous proposons de travailler ensemble, dès le début du mandat, à la création du Conseil des usagers de l'eau : un lieu régulier, transparent, doté d'un ordre du jour public, associant associations, habitants, experts, pour suivre la qualité, la tarification, les investissements et les trajectoires de retour en régie.

Dans l'attente, nous vous renouvelons nos félicitations pour l'implication et la qualité du travail de votre association et restons à votre disposition pour toute précision que vous souhaitez obtenir sur notre programme ou sur les présentes réponses à votre manifeste.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Francis Brancan